

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT
Département de l'Ain

CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 13 octobre 2025 à 20 H 00

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 6 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents : TREIBER-FERBER Edna - CÔTE Cécile - VIEUDRIN Pascal - SOULARD Anne - BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian - TOURNAYRE Olivier - VUILLOT Barbara - GROBON Delphine - LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

Absents Excusés : FONTAINE Christian - PERROTIN Patrice - BOUDET Valérie - CHAUVEAU Emmanuelle - DELORME Bertrand

Absents : MALFART Frédéric

Procurations : Emmanuelle CHAUVEAU pouvoir à Barbara VUILLOT

Secrétaire de séance :

Madame Florence BEAUDET a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2025.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 3 septembre 2025.

CONSTRUCTION de DEUX TERRAINS de PADEL : attribution des marchés

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux pour la construction de 2 terrains de Padel.

Début des travaux mi novembre, durée environ 2 mois, fin obligatoire en janvier 2026.

La consultation était divisée en 2 lots :

- LOT 01 – GROS-OEUVRE
- LOT 02 – INFRASTRUCTURE PADEL.

L'annonce légale a été envoyée le 24/06/2025 pour parution dans le journal papier la VOIX DE L'AIN du 27/06/2025.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 27/06/25 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 25/07/2025 à 12 H 00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 50 % : Note = (Pmin / Poffre) x 50	50/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : <ul style="list-style-type: none">• Modalités d'exécution du chantier y compris points de vigilance et gestion des contraintes et concertation avec les utilisateurs : 20/50• Moyens matériels et humains : 10/50• Planning d'exécution : 10/50• Détail des fournitures : 10/50	50/100

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une négociation a eu lieu avec les différentes entreprises, et donne connaissance des résultats validés par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

LOT 1 : Gros Œuvre

Après négociation

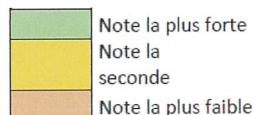
Lot 1 Gros Œuvre						
Budget prévisionnel HT			58 416,00 €			
Prix	Socatra		Virieux TP		Falaise TP	
	EL01		EL03		EL06	
Montant de l'offre	50%	106 242,78 €	66 042,10 €	86 649,50 €		
	Note	50pts	31,08	50,00	38,11	
Modalités d'exécution du chantier y compris points....	20pts	19	11	10		
Moyens matériels et humains	10pts	9	5	8		
Planning d'exécution	10pts	3	6	9		
Détail des fournitures	10pts	8	6	6		
	Note	50pts	39,00	28,00	33,00	
Valeur totale sur 100			70,08	78,00	71,11	

Candidat	FALAISE TP	SOCATRA	Entreprise retenue VIRIEUX TP
Note finale /100	71.11	70.08	78.00
Prix /50	38.11	31.08	50.00
Valeur technique /50	33.00	39.00	28.00

LOT 2 : Infrastructure PADEL

Après négociation

Lot 2 Infrastructure Padel						
Budget prévisionnel HT			111 403,00 €			
Prix	ST Groupe		SAS Coté Courts			
	EL02		EL04			
Montant de l'offre	50%	100 675,00 €	95 000,00 €			
	Note	50pts	47,18	50,00		
Modalités d'exécution du chantier y compris points....	20pts	18	16			
Moyens matériels et humains	10pts	10	9			
Planning d'exécution	10pts	10	10			
Détail des fournitures	10pts	9	8			
	Note	50pts	47,00	43,00		
Valeur totale sur 100			94,18	93,00		



Candidat	COTE COURTS	Entreprise retenue ST GROUPE
Note finale /100	93.00	94.18
Prix /50	50.00	47.18
Valeur technique /50	43.00	47.00

Une très grosse différence de prix a été constatée sur le lot 1 « gros œuvre ».

L'entreprise non attributaire du lot 2 « infrastructure PADEL », à savoir COTE COURTS a demandé les raisons pour lesquelles elle n'a pas été retenue, notamment par rapport à la valeur technique.

Pour information rappel du plan de financement

Plan de financement					
DEPENSES		RECETTES			
Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Financeur	Taux	Montant de subvention
APAVE : contrôle technique	2 825,00 €	3 390,00 €	CD 01	23%	41 551,20
APAVE : SPS	1 500,00 €	1 800,00 €			
APAVE : handicapés	300,00 €	260,00 €			
Travaux			REGION	17%	35 401,60
lot 1 : GROS ŒUVRE	66 042,00 €	79 363,80 €			
Lot 2 : infrastructures PADEL	103 175,00 €	123 810,00 €			
Voix Ain	405,36 €	485,96 €	Fonds de Concours GBA	20%	35 025,00
			Sous-total subventions publiques	76,93%	141 977,80
			Autofinancement	19,79%	35 030,20
TOTAL HT	174 247,36 €	209 109,76 €	TOTAL	97%	177 008,00

Dans le cadre de la délégation consentie au maire, dans la limite des crédits inscrits au budget, le conseil municipal est informé que les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 – GROS OEUVRE à l'entreprise VIRIEUX TP pour un montant de 66 042,10 € HT soit 79 250,52 € TTC.

Lot 2 – INFRASTRUCTURE PADEL à l'entreprise ST GROUPE pour un montant de 100 675,00 € HT soit 120 810,00 € TTC

CONSTRUCTION / EXTENSION CUISINE / RESTAURANT SCOLAIRE : lancement du dossier de consultation des entreprises

Madame le maire fait part au conseil municipal que le projet de construction, extension de la cuisine et du restaurant scolaire, est finalisé. Une réunion a eu lieu le 7 octobre, suivi d'une rencontre avec l'agent actuellement en poste. Les plans d'aménagement de la cuisine, lui ont été présentés, ainsi quelques modifications ont été apportées : cloison basse entre la partie confection et la partie plonge permettant ainsi de poser des plats, modification d'implantation de l'emplacement du congélateur et de la partie préparation des légumes et de l'évier dédié. Une partie du matériel sera réutilisé, en revanche tout sera électrique.

En revanche, l'agent prenant sa retraite courant mars, elle ne pourra pas profiter de l'installation. La commission d'accessibilité (PMR) statuera sur le permis de construire le mardi 14 octobre.

Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration avec une publication dans un journal d'annonces légales prévue le jeudi 23 octobre et remise des plis dématérialisés le 14 novembre.

Pour information des fondations spécifiques seront réalisées sans mise en place de micros-pieux initialement prévus.

Le coût prévisionnel est de 775 000 € H.T.

La consultation porte sur 9 lots qui seront traités par marchés séparés :

- LOT N°01 – PETITES DEMOLITIONS - TERRASSEMENT – MACONNERIE
- LOT N°02 – MOB - CHARPENTE BOIS – ETANCHEITÉ
- LOT N°03 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – OCCULTATIONS - METALLERIE
- LOT N°04 – ECHAFAUDAGE – BARDAGE SUPPORT ENDUIT - REVETEMENTS DE FACADES
- LOT N°05 – ISOLATION – PLATRERIE – PEINTURE – PLAFOND SUSPENDUS
- LOT N°06 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- LOT N°07 – CHAPE - CARRELAGE - FAÏENCES
- LOT N°08 – PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION
- LOT N°09 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES – CHAUFFAGE ELECTRIQUE

Le début des travaux est prévu pour janvier/février 2026 pour se terminer fin décembre 2026.

Un branchement électrique temporaire sera fait, et à un moment donné des radiateurs d'appoint devront être installés dans la salle Océane.

SUBVENTION COMMUNALE : Sou des Ecoles (DEL131025-36)

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'une demande de subvention a été formulée par le Sou des Ecoles au mois de septembre pour l'année 2025.

Pour rappel, les crédits alloués sont d'un montant de 15 000 € pour les fournitures scolaires. Un bilan global sera transcrit dans le prochain bulletin municipal.

Pascal VIEUDRIN rappel qu'il a proposé aux enseignants un projet avec l'Office National des Forêts.

Une enveloppe de crédits prévus au budget primitif reste à utiliser. Elle propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés :

- décide d'allouer une subvention à l'association du Sou des Ecoles de Saint Martin du Mont.
- fixe à 1 500 € le montant de cette subvention, les crédits seront prélevés à l'article 65748

PERSONNEL COMMUNAL :

- Actualisation des Groupes de fonctions et mise à jour du montant de base annuel du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), (DEL131025-37) :

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 5 septembre 2016, conformément à la réglementation, le conseil municipal a délibéré pour la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2017, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), et une revalorisation du montant de base annuel a été faite lors du conseil municipal du 25 mai 2023. Compte tenu de la réorganisation du secrétariat de mairie, il y a lieu de mettre à jour les groupes de fonctions ainsi que le montant minimum et maximum, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Rappel le RIFSEEP se décompose en :

- ***Indemnité de Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise (IFSE)***

Part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par l'agent à l'un des groupes fonctionnels

- ***Complément Indemnitaire Annuel (CIA)***

Tient compte des critères suivants : maîtrise du poste, efficacité, assiduité, disponibilité, investissement au sein du service. Attribution versée à partir des résultats des entretiens d'évaluation, versée annuellement.

Il y a lieu de réactualiser les groupes de fonctions et revaloriser les montants de référence conformément aux primes versées aux agents de l'Etat. Chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Bénéficiaires

- Attachés territoriaux,
- Rédacteurs,
- Adjoints administratifs,
- ATSEM
- Adjoint d'animation
- Adjoints techniques

Propositions :

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Groupe	Catégorie	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
A1	A	Secrétaire Général de Mairie
B1	B	Secrétaire Général de Mairie
C1	C	Secrétaire Général de Mairie
C2	C	Adjoint administratif régisseur des 3 régies de recettes Adjoint administratif en charge de l'accueil et de l'urbanisme
C3	C	Emplois avec responsabilité spécifique, autonomie, expérience, expertise : adjoint technique responsable de la cantine
C4	C	Emplois d'exécution avec responsabilité spécifique, autonomie, expérience, expertise : ATSEM et adjoint technique principal polyvalent
C5	C	Emplois d'exécution : adjoint d'animation, adjoints techniques

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés : décide de mettre à jour les groupes de fonctions et de revaloriser le montant de base annuel du régime indemnitaire.

- **Compte Epargne Temps : actualisation par rapport à la réglementation** : dossier remis à plus tard
- **Actualisation de la participation financière communale pour le risque « santé » et pour le risque « prévoyance » : et DEL131025-39**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 12 octobre 2023, la commune a décidé

- d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2024, aux conventions proposées par le Centre de Gestion de l'Ain, en matière de
 - o **Santé** avec une couverture jusqu'à 100 % pour l'agent et la prise en charge des frais d'hospitalisation, achat de médicaments, consultations médicales, frais de prothèse ou d'appareillage
 - o **Prévoyance** avec une indemnisation en cas d'arrêt de maladie prolongé et une compensation de perte de revenus en cas d'arrêt de travail, invalidité ou décès
- et d'accorder une participation financière de 10 € mensuel par agent adhérents aux contrats pour chacune de ces prestations.

Pour information, en 2025, sur 13 agents

- o 4 adhèrent au contrat de Santé, les autres agents bénéficiant de contrat de groupe avec leurs conjoints
- o 7 adhèrent au contrat de Prévoyance (maintien de salaire)

Rappel des obligations des employeurs

Les obligations pour les employeurs territoriaux interviennent selon le calendrier suivant, telles que fixées par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement :

- **1^{er} janvier 2025** : obligation de participer aux contrats prévoyance, avec un minimum de participation de 20 % d'un montant de référence fixé à 35 €, soit 7 € par mois par agent ;
- **1^{er} janvier 2026** : obligation de participer aux contrats santé, avec un minimum de 50 % d'un montant de référence fixé à 30 €, soit 15 € par mois par agent.

Madame le maire propose au conseil municipal de fixer le nouveau montant de participation de la commune pour chacune de ces garanties.

Protection santé DEL131025-38

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés :

- de fixer, à compter du 1er janvier 2026, le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Protection prévoyance DEL131025-39

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés :

- de fixer à compter du 1er janvier 2026, le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

TRAVAUX DIVERS

En l'absence de Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux, Brigitte DONGUY informe le conseil municipal des différents travaux en cours :

- éclairage public :

Les travaux de remplacement en Led sont en cours et avancent au fur et à mesure. Compte tenu des travaux de changement de canalisation d'eau potable à Soblay, le relamping ne sera pas réalisé tout de suite.

- travaux du Syndicat des eaux Ain Veyle Revermont :

Les travaux avancent.

Suite à la réunion du Syndicat des eaux :

- o la partie de Salles située entre le chemin du Pavillon et Salles nord, sera réalisée plus tard
- o le réservoir de Druillat sera doublé
- o changement des conduites en PVC pour mise aux normes (nocif à la santé) sur d'autres communes (peu présentes sur Saint Martin du Mont).
- o réservoir des Gonettes : il sera réparé ultérieurement.

- Aménagement à Salles :

L'entreprise FALAISE TP a réalisé les travaux demandés. L'emplacement initialement prévu pour le pressoir a été déplacé plus près de la route. La dalle a été réalisée par les agents techniques.

Un devis a été demandé pour le transport par grue, du pressoir.

Une recherche de 4 grosses pierres pour supporter le pressoir, est en cours.

- Programme de voirie 2025 :

Olivier TOURNAYRE informe le conseil municipal que les travaux débuteront ce mardi 14 octobre.

- Source de la Chapelle :

Pascal VIEUDRIN informe le conseil municipal que la fuite de l'Eperon a été bouchée. Bernard LAVAL avait le collier nécessaire à cette réparation. La limite avec la propriété de la commune a été revue. Il a été demandé à la SOGEDO de repérer la canalisation. Une matérialisation sur plan sera faite en collaboration avec Florian DALLY.

- Cimetière :

Le nettoyage est en cours.

URBANISME

Brigitte DONGUY en l'absence de Bertrand DELORME, conseiller municipal en charge de l'urbanisme, présente les dossiers d'urbanisme du 02/09/2025 au 06/10/2025

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	BRENON Loïc	1280 Route de Salles	modification façade, ouverture d'un mur et installation d'une porte			en cours d'instruction
DP	GARCIA Lou-Marie	520 Route du pied de la Côte	clôture en bois			en cours d'instruction
DP	MONNERET Yves	245 Route de Gravelles	rénovation maison individuelle			en cours d'instruction
DP	SCI JARNEX	240 Route de Salles	installation portail électrique + clôture			en cours d'instruction
DP	ROMAND Annie	Route de Salles	division en 2 lots à bâtrir			en cours d'instruction
DP	SC CARBONARO	195 chemin de la Gayette	création d'une porte/ marquise vitrée, pallier et escalier			en cours d'instruction
DP	JACQUIOD Florence	20 Chemin des Teppes	portail + mur de clôture			en cours d'instruction
DP	KATSCHNIG Noël	360 Route du Farget	Végétalisation du toit du garage			en cours d'instruction
DP	TOURNIER Quentin	300 chemin de la Tour	installation panneaux photovoltaïques			en cours d'instruction
DP	GERMAN Cécile	5 Route de Turgon	installation bloc extérieur pour ballon + changement menuiseries			en cours d'instruction
DP	FORAY René	15 Chemin des Monthioux	Changement tuiles			en cours d'instruction
DP	DUROUGE Julie	145 Chemin de Raz Tenevin	changement porte en bois pour porte de garage			en cours d'instruction
DP	BILLON GRAND Nicolas	900 Route du Colombier	changement porte en bois pour porte de garage			en cours d'instruction

Permis de Construire (PC)					
PC	SCI FLOW IMMO	45 Chemin de la source d'Arlod	Réhabilitation bâtiment en 3 logements		en cours d'instruction
PC	CARBONARO Alain	110 Chemin du Poireux	démolition hangar et construction maison		en cours d'instruction

Madame le maire informe le conseil municipal que la Cuverie a retiré son dossier de permis de construire à l'Eperon.

COMPTES-RENDUS de RÉUNIONS

- Grand Bourg Agglomération :
Françoise LEGOUGE donne le compte rendu de la commission urbanisme.
Le SCOT a été arrêté, une enquête publique débutera à compter du lundi 20 octobre pour se terminer le mercredi 19 novembre 2025, deux permanences auront lieu à Ceyzériat. Il sera rendu public en janvier, et les communes devront se mettre en compatibilité dans les 3 ans.
Réalisation d'une piste cyclable entre St Denis les Bourg et Corgenon, soit 3,5 km.

- Commission Scolaire
Cécile CÔTE maire adjoint en charge des affaires scolaires, informe le conseil municipal que l'élection du Conseil Municipal d'Enfants a eu lieu le 3 octobre 2025.
La classe de CE2 CM1 a présenté 2 listes, une seule liste élue, entraînant une déception chez les enfants de l'autre liste. La classe de CM2 n'a présenté qu'une seule liste.
L'installation du CME a eu lieu le samedi 11 octobre. Les enfants ont fait part de leurs projets, avec de la continuité par rapport aux autres années :

- fleurissement
- chasse aux œufs
- matinée nettoyage
- menu saveur
- participation au téléthon, à la Gratiféria
- dons pour une ou plusieurs causes

A la cantine, Didier MAGNIN assure toujours le remplacement de Marie-Pierre LOZAT.

- Brigitte DONGUY donne différents comptes-rendus de réunions :

- Grand Bourg Agglomération :
Conférence des maires :
 - Prudence sur le budget 2026
 - Réouverture de deux cabines de consultation
 - Ouverture d'un cabinet médical avec un médecin salarié
 - Orage nuit du 6 au 7 juin : une visite avait eu lieu sur le terrain avec le responsable de la voirie de GBA. Une participation de GBA par fonds de concours a été décidée à hauteur de 20 % pour les 3 communes concernées, à savoir : JOURNANS 34 350 €, RIGNAT (18 000 €), SAINT MARTIN DU MONT (2 250 €).
 - Ouverture prochaine de la crèche de Simandre sur Suran : GBA prend 30 % du reste et les communes le solde.
 - Gens du voyage : à vérifier si un arrêté municipal avait été pris, interdisant le stationnement. Si ce n'est pas le cas il sera nécessaire d'en prendre un pour permettre la mise en place de la procédure d'éviction.
 - Siège de GBA : installation des services prévue en avril 2026

Conseil communautaire :

Augmentation de la masse salariale de 400 000 €.

- EHPAD de Pont d'Ain :
Difficultés financières rencontrées par l'établissement, soit un déficit d'environ 78 000 €. Pas d'augmentation du montant des aides. Le prix journée est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2026 à 68,48 € pour les personnes déjà hébergées et 72 € pour les nouveaux arrivants.

- Rencontre avec la gendarmerie :
Cécile CÔTE et Brigitte DONGUY ont rencontré en mairie le gendarme référent de la brigade de Pont d'Ain, au cours de cette entrevue différents sujets ont été abordés :

- il a été demandé que soit relancée la participation citoyenne ;
- possibilité de mettre en place avec les enfants des écoles le permis piéton et la permis internet ;
- voitures brûlées : actuellement 2 carcasses 1 à Gravelles et 1 à Confranchette le Bas doivent être identifiées par la Gendarmerie afin que la commune puisse faire les démarches d'enlèvement.

- Frelons asiatiques :
Pascal VIEUDRIN, référent, fait part que suite à la réunion avec les apiculteurs, ces derniers remercient la commune pour sa participation et le prêt de pièges. Il y a lieu de continuer la vigilance, compte tenu des risques et de maintenir le dispositif. Il a été constaté une modification des habitudes des frelons (les nids sont plus à hauteur d'homme), le Mollard a été fortement impacté. Un périmètre de sécurité a été mis en place à l'école primaire compte tenu de la présence d'un nid dans la haie de la maison voisine. Un piégeage sera à nouveau réalisé, mais en fonction du climat (à 5°C encore actifs). Les communes de Druillat et Saint Martin du Mont ont un bon fonctionnement dans leur organisation, à Poncin c'est en cours d'installation alors que Tossiat débute. Pour être référent il faut être assez disponible. Fabrice MAITRE fait remarquer que le produit pour les pièges cette année n'a pas été efficace. En effet il faudra revenir sur le produit utilisé en 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Fabrice MAITRE fait remarquer que de nombreux panneaux de couleur bordeaux qui indiquent la présence des entreprises de la commune sont devenus obsolètes. Brigitte DONGUY propose que la commission communication fasse la mise à jour. Pour rappel, l'achat des panneaux sont à la charge des entreprises.

Brigitte DONGUY, Cécile CÔTE et la commission scolaire ont rencontré une délégation de parents d'élèves le 24 septembre 2025 qui ont signé une pétition et demande une rencontre avec l'Inspection de l'Education Nationale. L'ATSEM n'est pour l'instant pas remplacée, la directrice est toujours en arrêt. Une pétition a été signée avec demande de rencontre ainsi qu'une rencontre avec l'inspectrice.

Le mardi 14 octobre aura lieu le conseil d'écoles. Pour rappel, le remplacement pour le car matin, soir et pour la cantine est assuré par une personne.

Il est rappelé que le repas du CCAS aura lieu le 16 novembre.

Pascal VIEUDRIN demande de prévoir une date de réunion pour la commission déneigement.

Delphine GROBON demande si l'entretien d'un chemin envahi par les ronces peut être fait.

Olivier TOURNAYRE, informe d'un problème de sécurité aux abords d'un chemin de randonnée avec la présence de 3 chiens Patou, en dehors de la clôture électrique. Brigitte DONGUY se charge de contacter le propriétaire.

Florian DALLY informe de l'arrivée d'habitants bruyants au Mollard qui a nécessité l'intervention de la Gendarmerie.

Brigitte DONGUY informe qu'elle se rendra au Salon des Maires à Paris, à ses frais.

La séance est levée à 22 H 00.

Le secrétaire de séance
Florence BEAUDET



Le Maire
Brigitte DONGUY



P.V. approuvé lors du conseil municipal du : **24 NOV. 2025**
Affiché le : **25 NOV. 2025**

